

Octobre 2015

### L'énergie éolienne

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée en électricité.

La France possède le **deuxième gisement éolien européen** après la Grande Bretagne. Un développement important de l'énergie éolienne en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par la loi de **transition énergétique pour la croissance verte** adoptée le 22 juillet 2015 et en vigueur depuis le 19 août 2015. Un des objectifs à atteindre concerne **l'augmentation de la part de production d'énergie renouvelable à 32%** de la consommation énergétique finale d'ici 2030.

Si les objectifs de production d'énergies renouvelables sont centralisés, la mise en place des moyens de production est largement déléguée au niveau local, avec une **forte implication des collectivités locales** à la fois pour promouvoir les nouvelles technologies et pour montrer l'exemple.

A ce jour, 9.000 MW de puissance éolienne sont installés en France, répartis dans plus de 1.250 parcs éoliens.

À l'horizon 2020, l'objectif national est d'avoir installé 25.000 MW de puissance éolienne, dont 19.000 MW à terre et 6.000 MW en mer.

### Qui est ABO Wind ?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service **19 parcs éoliens** en France soit **244 MW d'électricité propre**. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 350.000 personnes soit l'équivalent des populations cumulées des villes de Brest et Rennes.

Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est **une énergie de territoire**, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Début 2015, ABO Wind a mis en service en Auvergne son sixième parc éolien financé par des particuliers.

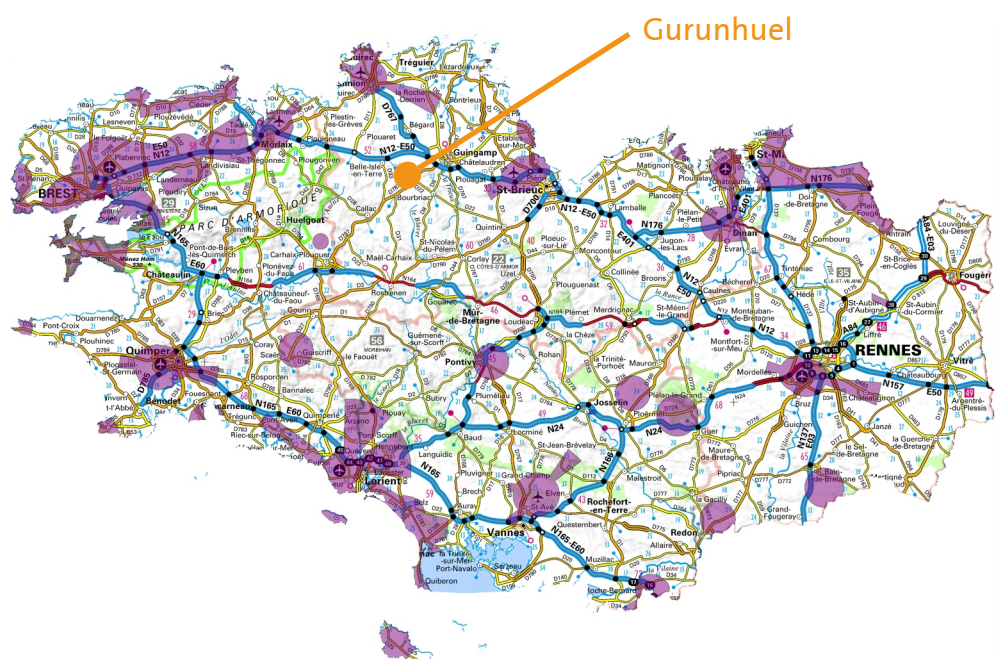
Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel **développement durable**.

[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

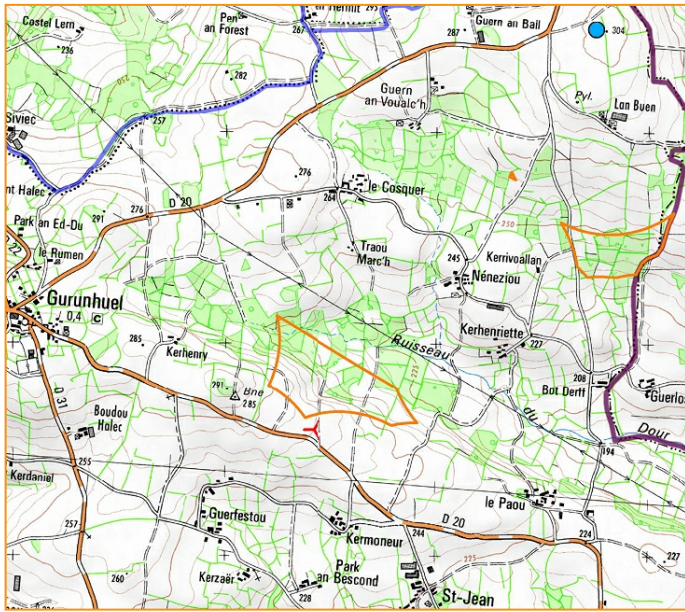
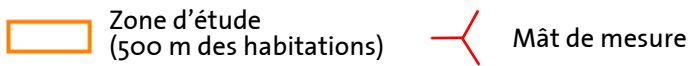
### Le schéma régional éolien

La Région Bretagne a adopté son Schéma Régional Eolien (SRE) en septembre 2012. Considérant que l'énergie éolienne est un atout, ce schéma affiche l'ambition de développer cette filière, en visant un **objectif régional de puissance éolienne terrestre de 1.800 MW** à l'horizon 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, seuls 826 MW d'énergie éolienne sont raccordés au réseau électrique.



## La zone d'étude



## Mesurer le vent, un préalable à tout projet

L'installation d'un mât de mesure de vent est nécessaire à tout projet éolien. Il permet de vérifier le potentiel éolien du site.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent d'établir **un profil des vitesses et des directions des vents**.

En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France des alentours, comme par exemple la station de Louargat, il devient possible de **caractériser le vent sur le long terme** et sur plusieurs kilomètres à la ronde.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le **type d'éolienne le plus adapté au site**, d'évaluer quelle distance est à prévoir entre les éoliennes et enfin, d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.

Un **mât de mesure de 82 mètres** de haut a été monté en mai 2015. Ce mât restera environ 2 ans sur le site.

## Les études environnementales

Un projet éolien relève simultanément de plusieurs autorisations environnementales.

Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et des chantiers de simplification, la Bretagne expérimente, depuis le 1er juin 2014, la nouvelle procédure d'**Autorisation Unique** pour les projets éoliens.

La pièce la plus importante de ce dossier est l'**étude d'impact**. Cette étude représente une réflexion approfondie sur l'impact du projet sur l'environnement. Elle expose la manière dont le maître d'ouvrage prend en compte l'environnement tout au long de la conception du projet et les dispositions sur lesquelles il s'engage pour en atténuer les impacts.

L'étude répond à trois objectifs :

- **Aider le maître d'ouvrage** à concevoir un projet respectueux de l'environnement ;
- **Éclairer l'autorité administrative** sur la nature et le contenu de la décision à prendre ;
- **Informers le public** et lui donner les moyens de jouer son rôle de citoyen averti et vigilant.

Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Études	Bureaux d'études
Chauve-souris	AMIKIRO (56)
Oiseaux, autre faune, milieux naturels	B.E.T. (56)
Paysage	Laurent Coüasnon SARL (35)
Photomontages	Géophom (44)
Acoustique	SOLDATA Acoustic (79)
Environnement, Dossier d'autorisation unique	Alise (76)

L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire.



Photographies depuis le sommet du mât de mesure de Gurunhuel  
© Encis Wind

Responsable du projet :  
Gaël Millet  
Tél. : +33 (0) 2 51 72 63 74  
millet@abo-wind.fr

Responsable de la communication :  
Cristina Robin  
Tél. : +33 (0) 5 34 31 13 43  
robin@abo-wind.fr

**ABO**  
**WIND**  
l'éolien citoyen